

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2017 - 067 du 11 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi onze avril à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 03 avril 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. MEGRET – D. LEVESQUE – V. HERMANT – G. WATSON – N. GOUBET – D. TABARY – F. LETURCQ – M. GORGUET – N. CARON –

MM. B. DE REU – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – P. GORGUET – B. BRONNIART – C. TABARY – P. VISENTIN – J.N. MENAGE – H. COPIN – G. TRANNIN – D. DELEPLACE – P. WELELE – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – C. MASSON – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – C. DAMBRINE – Ch HEMAR - H. BASSEZ –

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS
M. P. VISENTIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. A. LESAGE
M. H. COPIN, absent et excusé, a été suppléé par à M. J. LOCQUET
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET
M. J. VASSEUR, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.Y. HARMEGNIES
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à M. J.P. LEBRET
M. M. BLONDEL, absent et excusé, a été suppléé par à M. S. LEJEUNE
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par à M. G. RICAUX

Mme D. TABARY, absente et excusée, a donné pouvoir à M. J.P. BOUSSEMARD
Mme G. WATSON, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme E. DROMART
M. B. DE REU, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Ph. DERUY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. B. DUVERGE
M. B. VAILLANT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. Y. BONNERRE

Objet : Travaux Voiries Communautaires Rue de la République et ZA Vallée du Bois – Subvention Département du Pas de Calais.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le programme de travaux envisagé sur la voirie communautaire de la Rue de la République et des voiries de desserte de la zone d'activités de la Vallée du Bois.

Monsieur le Président rappelle ensuite qu'un dossier de demande de subvention a été adressé aux services de la Voirie Départementale au titre des opérations de modifications apportées à la voirie départementale en milieu urbain.

Monsieur le Président donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Pas de Calais attribuant à l'intercommunalité du Sud Artois une subvention de 48 525,00 € sur cette opération.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire de délibérer favorablement sur cette subvention pour pouvoir en faire recette.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés

- d'approuver la subvention attribuée par le conseil départemental du Pas de Calais au titres des modifications apportées à la voirie départementale de la Rue de la République en milieu urbain ;
- d'approuver le montant de la subvention attribuée par le conseil départemental du Pas de Calais pour une somme de 48 525,00 €
- d'autoriser Monsieur le Président à faire recette de cette somme dans le cadre de l'opération d'aménagement et de confortement de la rue de la République et des voiries de la Zone d'Activités de la Vallée du Bois.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

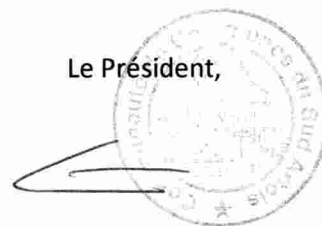
Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
Le 11 avril 2017 et transmission
en Préfecture le 11 avril 2017
Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

Le Président,



Jean-Jacques COTTEL.

